

15 Février 1935

## Un régime nouveau

L'instauration d'un régime nouveau, loin de marquer un échec pour le Mandat, reste au contraire conforme à un esprit. Car s'il est vrai que la Mandat est là pour nous guider vers l'émancipation et qu'une émancipation est nécessaire progressive la notion d'un Mandat immuable devient proprement absurde. Nous l'avons assez montré hier. Et quand bien même un régime nouveau constituerait un recul pour le Mandat, nous saurions qu'à nous en féliciter et le Manda avec nous : après quinze ans de tentatives diverses, la France peut se permettre de reculer et au Liban permettre d'avancer. Elle n'a jamais vu d'autre objectif.

Mais si l'on entendait par recul un recul dans la ligne de l'évolution du Mandat, alors non : La politique garde Mandat poursuit ici n'est pas une politique de prestige, d'autorité et d'absolutisme : c'est bien là une des distinctions du Mandat d'avec la colonie. Il ne peut donc, en aucune façon une question de recul en ce sens.

La réforme que nous demandons nous vaudra au contraire un progrès certain par l'augmentation de nos libertés et de nos responsabilités et par la pratique d'un pouvoir dont, une fois de plus, nous n'apprendrons jamais à nous servir s'il continue à nous rester étranger.

Ceux qui veulent tirer des erreurs passées une leçon contre nous font d'une fausse route. Car le régime représentatif que nous demandons n'est pas un retour au passé. Il est une expérience, une expérience qu'il faut encore tenter. Et nous n'en sommes pas à une expérience près.

Cette expérience, dont le succès est assurément discutable en temps normal, répond à l'heure actuelle aux espoirs de tout un peuple. A ceux qui donneront entre le gouvernement et le peuple un diverse profond, à tous ceux qui se plaignent de tyrannie ou d'incompréhension, et ils sont nombreux un régime représentatif bien compris viendrait enlever tout prétexte de plainte. Le gouvernement n'aurait plus qu'à répondre au peuple qu'il a été choisi par lui. Le remède que nous préconisons n'est pas démagogique mais il prévoit, pour un nom pas tout moral, un remède moral.

« Le régime représentatif, a dit Gagbelme Ferrere ne peut fonction presque dans des pays petits ou de grandeur moyenne, d'une composition étatique peu mélangée, auquel le principe de l'égalité politique des races et des classes soit applicable » Au Liban, ce régime (répétons qu'il implique une réforme autant sociale que politique) aurait tout au moins l'avantage : de tâter le pouls du pays : de faire connaître enfin ce que veut ce pays et comment il entend l'obtenir.

Il serait peut-être opportun de se demander, et de se rendre compte, si nous ne méritons pas mieux que nos institutions actuelles.

Et on admettra avec nous que le régime représentatif est encore le plus sûr moyen de nous donner quelques chances d'arriver dans l'avenir, au Sade de liberté que nous réclamons.